



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2009/L.6
8 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Trentième session
Bonn, 1^{er}-10 juin 2009

Point 6 de l'ordre du jour
Recherche et observation systématique

Recherche et observation systématique

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a exprimé sa gratitude aux programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques (ci-après dénommés les programmes et organismes de recherche) et au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les informations actualisées très utiles concernant les faits nouveaux survenus dans leurs activités de recherche et les nouvelles conclusions scientifiques intéressant la Convention. Ces informations ont été fournies à la réunion organisée durant la trentième session du SBSTA dans le cadre du dialogue sur la recherche engagé au titre de la décision 9/CP.11¹ et dans les contributions rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.5. Le SBSTA a pris note d'une liste, établie par le secrétariat, des programmes et organismes internationaux et régionaux qui exercent une activité dans les domaines de la recherche en rapport avec les changements climatiques².

¹ Outre le GIEC, les programmes et organismes de recherche ci-après étaient représentés à la réunion: Partenariat de recherche scientifique sur le système terrestre, Programme mondial de recherches sur le climat, Programme international géosphère-biosphère, Programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires, DIVERSITAS, International Alliance of Research Universities, Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement climatique mondial, Institut interaméricain de recherche sur les changements planétaires, Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires et septième Programme-cadre de la Communauté européenne et des pays associés. On trouvera des informations et des exposés supplémentaires à l'adresse <http://unfccc.int/3461.php>.

² Cette liste est affichée à l'adresse <http://unfccc.int/3461.php>.

2. Le SBSTA a confirmé que le dialogue sur la recherche jouait un rôle appréciable en fournissant de nouvelles informations scientifiques issues des recherches sur les changements climatiques entre chacun des rapports d'évaluation publiés par le GIEC. Il a également noté que de telles informations étaient d'une grande importance pour éclairer les délibérations tenues dans le cadre du processus découlant de la Convention. Le SBSTA a invité les programmes et organismes de recherche à continuer, dans le cadre du dialogue sur la recherche, de fournir des informations sur l'évolution des activités de recherche mentionnées aux alinéas *a* à *f* du paragraphe 47 du document FCCC/SBSTA/2007/4. Il a demandé au secrétariat d'afficher les exposés présentés dans le cadre du dialogue sur le site Web de la Convention afin qu'ils soient accessibles à un large public.
3. Le SBSTA est convenu que des réunions seraient à nouveau organisées dans le cadre du dialogue à sa trente-deuxième session et à ses sessions ultérieures, en consacrant plus de temps à la fois à l'examen approfondi par les Parties des nouvelles conclusions scientifiques et de l'évolution des activités de recherche, et aux exposés des Parties. Le SBSTA a demandé au secrétariat de prendre à cet égard les dispositions voulues en organisant les réunions dans le cadre du dialogue.
4. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 22 mars 2010, leurs vues sur les thèmes à examiner à la réunion qui se tiendrait à sa trente-deuxième session, en tenant compte de l'évolution des activités de recherche mentionnées aux alinéas *a* à *f* du paragraphe 47 du document FCCC/SBSTA/2007/4.
5. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les informations du GIEC sur les préparatifs de son cinquième rapport d'évaluation. Il a rappelé les conclusions adoptées à sa vingt-neuvième session, dans lesquelles il avait indiqué que les Parties pouvaient fournir, par l'intermédiaire de leur coordonnateur, des informations sur les questions scientifiques et techniques qu'elles souhaitaient voir examiner à l'occasion de l'élaboration du cinquième rapport³.
6. Le SBSTA a encouragé les programmes et organismes de recherche à continuer d'effectuer de nouvelles études pour améliorer la compréhension des changements climatiques et remédier aux principales incertitudes recensées dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC, et à intensifier leurs efforts en vue de mieux intégrer la recherche climatologique dans toutes les disciplines. Il a également encouragé les programmes et organismes de recherche à développer leurs activités ayant trait aux pays en développement.
7. Le SBSTA a engagé les Parties et les programmes et organismes de recherche à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités de recherche dans les pays en développement, en particulier en vue d'appuyer les mesures d'adaptation du type de celles qui sont identifiées dans les activités en cours dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
8. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport sur l'état d'avancement du plan d'exécution du Système mondial d'observation du climat (SMOC) à l'appui de la Convention (ci-après dénommé le plan d'exécution du SMOC) établi par le secrétariat du SMOC suivant les indications du Comité directeur du SMOC, ainsi que le rapport de synthèse sur les informations nationales concernant les observations systématiques sur le climat⁴. Il a pris note des progrès appréciables accomplis dans la mise en place des divers systèmes d'observation intéressant la Convention, mais a également constaté qu'on n'était guère parvenu à combler les lacunes dans les systèmes d'observation *in situ* des pays en développement et que

³ FCCC/SBSTA/2008/13, par. 85.

⁴ FCCC/SBSTA/2009/MISC.7 et Add.1.

le financement disponible pour bon nombre de systèmes importants restait modeste par rapport aux besoins. Le SBSTA a constaté que, selon le rapport d'activité du SMOC, il faudrait, au cours des cinq prochaines années, accorder la priorité aux aspects suivants:

- a) Nécessité pressante de financer l'appui à la mise en œuvre des plans d'action régionaux du SMOC élaborés au cours de la période 2001-2006;
- b) Attention à accorder immédiatement à la conception et à la mise en place des réseaux nationaux et locaux requis pour l'évaluation des effets et l'adaptation aux changements climatiques;
- c) Désignation de coordonnateurs nationaux du SMOC dans de nombreux pays, en sus des 14 qui ont des dispositifs de coordination nationaux bien établis pour les observations climatologiques;
- d) Engagement nettement plus vigoureux et à un niveau plus élevé de la part des Parties en faveur du mécanisme de coopération du SMOC en vue d'appuyer la mise en œuvre du SMOC dans les pays en développement;
- e) Recherche de nouveaux mécanismes permettant d'assurer le fonctionnement continu à long terme de réseaux *in situ* essentiels, notamment pour les domaines océanique et terrestre, qui bénéficient actuellement d'un financement au titre de projets de recherche;
- f) Nécessité de soutenir énergiquement la mise au point et l'introduction de normes d'observation applicables à tout l'éventail des variables climatiques terrestres;
- g) Moyens de continuer à encourager la mise en œuvre coordonnée et la pérennité des éléments spatiaux multisectoriels du SMOC;
- h) Soutien sans réserve au «cadre mondial de services climatiques» axé sur l'observation et fondé sur la recherche, proposé pour approbation à la troisième Conférence mondiale sur le climat;
- i) Réaffirmation de l'utilité de rapports nationaux détaillés sur les observations systématiques effectuées au titre de la Convention en tant que mécanisme permettant de faciliter, de centrer et d'orienter la mise en œuvre du SMOC au niveau national.

9. Le SBSTA a instamment engagé les Parties et a invité les institutions des Nations Unies et organisations internationales compétentes à prendre les dispositions voulues pour tenir compte des priorités et des lacunes identifiées dans le rapport d'activité du SMOC, en particulier la mise en œuvre des plans d'action régionaux du SMOC, et assurer un fonctionnement continu à long terme des réseaux *in situ*, notamment pour les domaines océanique et terrestre.

10. Le SBSTA a souligné que la prise en compte de ces priorités aiderait les pays à s'adapter aux changements climatiques en se fondant sur des données et des informations solides.

11. Le SBSTA a noté qu'un plan d'exécution actualisé du SMOC tenant compte des nouvelles priorités, telles que la nécessité de disposer de données dans l'optique de l'adaptation, pourrait contribuer à faire progresser la mise en œuvre de ce système. Il a donc invité le secrétariat du SMOC à procéder, suivant les indications du Comité directeur du SMOC, à une mise à jour de ce plan avant sa trente-troisième session.

12. Le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC à faire figurer, dans le plan d'exécution mis à jour, une ventilation des coûts à prévoir. Les coûts devraient être ventilés par région, par système d'observation et entre pays développés et pays en développement. Le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC à communiquer un plan d'exécution actualisé provisoire en même temps qu'une estimation préliminaire

des coûts avant la quinzième session de la Conférence des Parties et a demandé au secrétariat de communiquer ces informations dans un document de la série MISC.

13. Le SBSTA s'est félicité de l'appui accordé au secrétariat du SMOC. Il a noté que la charge de travail du secrétariat du SMOC serait sans doute alourdie par la prise en compte des priorités et des lacunes identifiées dans le rapport d'activité du SMOC. Il a donc invité tous les organismes qui parrainent cet organe⁵ à envisager des moyens d'allouer des ressources suffisantes pour appuyer ces travaux.

14. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport d'activité mis à jour du secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) sur les progrès réalisés dans l'évaluation de l'état d'avancement des normes applicables à chacune des variables climatiques essentielles (VCE) dans le domaine terrestre et sur le cadre prévu aux fins de l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives pour l'établissement de rapports sur les systèmes d'observation terrestre du climat⁶, qui a été à nouveau mis au point suivant les indications données par le SBSTA à sa vingt-septième session⁷.

normes et de directives concernant l'établissement de rapports pour les systèmes terrestres d'observation du climat⁸, cadre qui a été développé suivant les indications données par le SBSTA à sa vingt-septième session⁹.

15. Le SBSTA s'est félicité de la proposition contenue dans le rapport d'activité mis à jour concernant un mécanisme terrestre commun aux organismes compétents des Nations Unies et à l'Organisation internationale de normalisation et a encouragé le secrétariat du SMOT et les organismes qui le parrainent à mettre en œuvre un tel mécanisme. Le SBSTA a également invité le secrétariat du SMOT et les organismes qui parrainent ce système à élaborer un plan de travail visant à mettre au point des normes et des protocoles d'observation pour les 13 VCE terrestres étudiées. Il a invité le secrétariat du SMOT à rendre compte des résultats de la mise en œuvre du mécanisme et de l'élaboration du plan de travail à la trente-troisième session du SBSTA.

16. Le SBSTA a apprécié au plus haut point le rapport mis à jour communiqué à sa vingt-neuvième session¹⁰ par le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite (CEOS), au nom des Parties qui apportent un appui aux agences spatiales associées aux observations à l'échelle mondiale. Il s'est félicité des progrès réalisés par ces agences comme suite au plan d'exécution du SMOC et de l'appui du CEOS aux observations spatiales du SMOC. Le SBSTA a en outre noté avec satisfaction l'engagement pris par les agences membres du CEOS de s'attacher à améliorer les données disponibles actuellement et à l'avenir pour la surveillance du carbone des forêts, comme indiqué dans une déclaration prononcée par un représentant du CEOS.

17. Le SBSTA a jugé souhaitable que la mise en œuvre coordonnée des éléments spatiaux multisectoriels du SMOC s'inscrive dans la durée, s'agissant de continuer à apporter une réponse

⁵ Organisation météorologique mondiale, Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Conseil international pour la science.

⁶ FCCC/SBSTA/2009/MISC.8, qui remplace le document FCCC/SBSTA/2008/MISC.12.

⁷ FCCC/SBSTA/2007/16, par. 40.

⁸ FCCC/SBSTA/2009/MISC.8, qui remplace le document FCCC/SBSTA/2008/MISC.12.

⁹ FCCC/SBSTA/2007/16, par. 40.

¹⁰ FCCC/SBSTA/2008/MISC.11.

coordonnée aux besoins identifiés dans le plan d'exécution du SMOC par l'intermédiaire du CEOS. Il a aussi encouragé le CEOS et les Parties qui apportent un appui aux agences spatiales associées aux observations mondiales à poursuivre et, si possible, à accélérer la mise au point de méthodes ainsi que la validation et l'interétalonnage des applications satellitaires destinées au domaine terrestre. Le SBSTA a invité le CEOS à rendre compte à sa trente-troisième session des progrès réalisés en vue de répondre aux besoins pertinents découlant de la Convention.

18. Le SBSTA a invité les participants à la troisième Conférence mondiale sur le climat qui se tiendrait à Genève (Suisse) du 31 août au 4 septembre 2009 à prendre note des besoins découlant de la Convention, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'observation systématique. Il a invité l'Organisation météorologique mondiale à fournir des informations sur les résultats de la Conférence afin d'éclairer les travaux entrepris au titre de la Convention.

19. Le SBSTA a invité le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme à noter combien la recherche et l'observation systématique étaient importantes pour étayer la mise en œuvre de la Convention. Il l'a également invité à noter que la recherche et l'observation systématique devaient être renforcées, en particulier dans les pays en développement. Le SBSTA a fait valoir que toute action renforcée pour l'adaptation devait tenir compte de la nécessité de développer la recherche et l'observation systématique liées à l'adaptation. Le Groupe de travail spécial est invité à prendre en considération ces besoins dans ses délibérations.

20. Le SBSTA est convenu de recommander l'adoption d'un projet de décision sur cette question par la Conférence des Parties à sa quinzième session (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBSTA/2009/L.6/Add.1).
